26 juillet 2022

A nos actionnaires,

Vous êtes cordialement invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire 2022 de Logitech International S.A. L'Assemblée aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 14h00 au SwissTech Convention Center, à l'EPFL, Lausanne, Suisse.

Vous trouverez en annexe une invitation et des informations, qui comprennent un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée, la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles.

Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée générale ordinaire ou non, votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Nous vous remercions du soutien continu que vous apportez à Logitech.



WENDY BECKER

Présidente du Conseil d'administration

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Mercredi 14 septembre 2022

14h00 heure d'été d'Europe centrale (l'enregistrement débute à 13h30)

SwissTech Convention Center, EPFL – Lausanne, Suisse

*****

ORDRE DU JOUR

Rapport

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants
3. Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende
4. Modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé
5. Modification des statuts relative à la tenue d'assemblées générales virtuelles
6. Modification des statuts relative au changement de nom de la commune dans laquelle le siège de Logitech est situé
7. Modification et reformulation du *2006 Stock Incentive Plan*, y compris l'augmentation du nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan
8. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022
9. Elections au Conseil d'administration
    - 9.A. Réélection du Dr. Patrick Aebischer
    - 9.B. Réélection de Mme Wendy Becker
    - 9.C. Réélection du Dr. Edouard Bugnion
    - 9.D. Réélection de M. Bracken Darrell
    - 9.E. Réélection de M. Guy Gecht
    - 9.F. Réélection de Mme Marjorie Lao
    - 9.G. Réélection de Mme Neela Montgomery
    - 9.H. Réélection de M. Michael Polk
    - 9.I. Réélection de Mme Deborah Thomas

9.J. Election de M. Christopher Jones

9.K. Election de M. Kwok Wang Ng

9.L. Election de M. Sascha Zahnd

10. Election de la Présidente du Conseil d'administration

11. Elections au Comité de rémunération

11.A. Réélection du Dr. Edouard Bugnion

11.B. Réélection de Mme Neela Montgomery

11.C. Réélection de M. Michael Polk

11.D. Election de M. Kwok Wang Ng

12. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023

13. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024

14. Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2023

15. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Hautemorges, Suisse, le 26 juillet 2022

Le Conseil d'administration

QUESTIONS ET REPONSES

CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022 DE LOGITECH

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT TOUS LES ACTIONNAIRES

Pourquoi ai-je reçu cette "Invitation et Document d'Information"?

Ce document est destiné à satisfaire à la fois aux règles du droit suisse des sociétés et aux règles américaines concernant les *proxy statements*. En dehors des Etats-Unis et du Canada, cette Invitation et Document d'Information sera mise à disposition des actionnaires inscrits au Registre des Actions avec une traduction partielle française et allemande. La version anglaise de cette Invitation et Document d'Information fait foi en cas de divergence avec les autres versions. Des copies de cette Invitation et Document d'Information ont été mises à disposition des actionnaires dès le 26 juillet 2022.

La Carte-réponse vous est adressée au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mercredi 14 septembre 2022 à 14h00, heure d'été d'Europe centrale, au SwissTech Convention Center, EPFL, à Lausanne, en Suisse.

Qui peut voter à l'Assemblée?

Les actionnaires inscrits au Registre des Actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par l'agent de transfert américain de Logitech, Computershare) le jeudi 8 septembre 2022 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun actionnaire ne pourra être inscrit au Registre des Actions entre le 8 septembre 2022 et le jour suivant celui de l'Assemblée. Au 30 juin 2022, 90'386'380 actions étaient inscrites et conféraient le droit de vote sur un total de 164'055'142 actions Logitech en circulation. Le nombre d'actions qui pourront effectivement être votées lors de l'Assemblée dépendra du nombre d'actions qui seront inscrites ou désinscrites entre le 30 juin 2022 et le 8 septembre 2022.

Pour obtenir davantage d'informations sur la façon dont les ayants droit économiques américains et canadiens peuvent exercer leurs droits de vote dans la perspective de l'Assemblée, vous êtes prié de vous référer à la section "Informations supplémentaires pour les ayants droit économiques américains et canadiens "*street name*"" ci-dessous.

Qui a la qualité d'actionnaire inscrit?

Si vos actions sont inscrites au Registre des Actions de Logitech International S.A. ou dans le sous-registre tenu par notre agent de transfert américain, Computershare, vous êtes considéré comme un actionnaire inscrit et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont mis à votre disposition.

Qui est considéré comme un ayant droit économique d'actions inscrites au nom d'un dépositaire?

Les actionnaires qui n'ont pas demandé à ce que leurs actions soient inscrites directement au Registre des Actions, et qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une organisation similaire inscrite au Registre des Actions, sont les ayants droit économiques des actions inscrites au nom

du dépositaire. Si vous détenez vos actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une organisation similaire américaine ou canadienne, ce qui est la pratique habituelle aux Etats-Unis et au Canada, l'organisation auprès de laquelle vous détenez votre compte est considérée comme étant l'actionnaire inscrit en ce qui concerne l'exercice du droit de vote à l'Assemblée, et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont envoyés à cette organisation ou mis à sa disposition. Vous êtes en droit de donner des instructions à l'organisation pertinente sur la façon dont le droit de vote doit être exercé en ce qui concerne les actions détenues pour votre compte.

Pourquoi est-il important de voter?

Logitech est une société cotée en bourse dont certaines décisions essentielles ne peuvent être prises que par les actionnaires. Que vous envisagiez de participer à l'Assemblée ou non, votre vote est important pour que vos actions soient représentées.

Combien d'actions doivent être représentées pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer?

L'Assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum. En droit suisse, les assemblées générales des sociétés cotées en bourse ne sont pas soumises à des exigences de participation minimale, et les statuts de Logitech ne prévoient pas non plus une telle exigence.

Où Logitech a-t-elle ses principales activités?

Le principal établissement de Logitech en Suisse se situe à l'EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse, et le principal établissement aux Etats-Unis se situe à c/o Logitech Inc., 7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560. Le numéro de téléphone principal de Logitech en Suisse est le +41-(0)21-863-5111 et le numéro de téléphone principal aux Etats-Unis est le +1-510-795-8500.

Comment puis-je me procurer le Document d'Information (incluant l'entier de la description des propositions) et le rapport annuel de Logitech ainsi que les autres documents mis à la disposition des actionnaires?

Une copie de notre rapport annuel 2022, de cette Invitation et Document d'Information ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2022 que nous avons déposé auprès de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des copies de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse et aux Etats-Unis aux adresses et numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

Où puis-je obtenir les résultats des votes de l'Assemblée?

Nous entendons annoncer les résultats des votes lors de l'Assemblée et publier un communiqué de presse à l'issue de celle-ci. Nous entendons également annoncer les résultats dans un communiqué établi sur le Formulaire 8-K auprès de la SEC au plus tard le mardi 20 septembre 2022. Un exemplaire du Formulaire 8-K sera disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: *http://ir.logitech.com.*

Puis-je participer et voter lors de l'Assemblée si je ne suis pas un actionnaire inscrit?

Vous ne pouvez pas participer et voter vous-même vos actions lors de l'Assemblée à moins que vous deveniez un actionnaire inscrit d'ici au 8 septembre 2022 ou que vous obteniez une procuration de la banque, trustee ou société nominee qui détient vos actions et qui vous permette de voter les actions lors de l'Assemblée. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee qui n'est pas américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant notre Registre des Actions à l'adresse suivante: Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Suisse, et en suivant les instructions qui vous seront données ou, pour certaines juridictions, en demandant à être inscrits par l'intermédiaire de la banque ou du négociant via lequel vous détenez vos actions. Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne, vous pouvez vous faire inscrire en qualité d'actionnaire en contactant votre banque, trustee ou société nominee et en suivant les instructions qui vous seront données.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIONNAIRES INSCRITS

Comment puis-je voter si je ne peux pas participer à l'Assemblée?

Si vous n'envisagez pas de participer à l'Assemblée, vous pouvez donner procuration au Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, pour vous représenter lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (*gvmanager-live.ch/logitech* pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou *www.proxyvote.com* pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la Carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (Proxy Card).

Registre des Actions suisse – Vote par internet	**Registre des Actions suisse – Carte-réponse**
Rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager-live.ch/logitech* et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*") et soumettez vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("*Send*").	Cochez la case "Option 3" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée (Logitech International S.A., c/o Devigus Shareholder Services, Birkenstrasse 47, 6343 Rotkreuz, Switzerland).

Registre des Actions américain – Vote par internet	**Registre des Actions américain – Carte d'instruction**
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la	Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" ("*Yes*") sur la Carte d'instruction pour choisir le Représentant indépendant,

case sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus pour sélectionner le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez soumetre vous instructions en cliquant sur le bouton "Soumettre" ("*Submit*").	l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, aux fins de vous représenter lors de l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à *Broadridge* au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Comment puis-je participer à l'Assemblée?

Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, vous devez obtenir une carte d'accès. Vous pouvez commander votre carte d'accès sur le site internet de vote destiné aux actionnaires inscrits (*gvmanager-live.ch/logitech* pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou *www.proxyvote.com* pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la Carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (*Proxy Card*) et nous vous ferons parvenir une carte d'accès à l'Assemblée. Si vous ne recevez pas votre carte d'accès avant l'Assemblée et êtes un actionnaire inscrit au 8 septembre 2022, vous pouvez participer à l'Assemblée en y présentant une pièce d'identité.

Registre des Actions suisse – Vote par internet	**Registre des Actions suisse – Carte-réponse**
Rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager-live.ch/logitech* et connectez-vous au moyen de votre code d'accès indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Commander une carte d'accès" ("*Order Admission Card*").	Cochez la case "Option 1" sur la Carte-réponse ci-jointe. Veuillez ensuite retourner votre Carte-réponse dûment complétée, signée et datée à Logitech au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 8 septembre 2022 au plus tard.
Registre des Actions américain – Vote par internet	**Registre des Actions américain – Carte d'instruction**
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin d'indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée.	Si vous avez demandé une Carte d'instruction (*Proxy Card*), veuillez cocher la case "Oui" ("*Yes*") sur la Carte d'instruction pour indiquer que vous assisterez personnellement à l'Assemblée. Veuillez ensuite dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à *Broadridge* au moyen de l'enveloppe affranchie annexée d'ici au jeudi 8 septembre 2022 au plus tard.

Puis-je demander à une autre personne de me représenter à l'Assemblée?

Oui. Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant vous représente à l'Assemblée, nous vous invitons à cocher la case "Option 2" sur la Carte-réponse (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse) ou, si vous avez demandé une Carte d'instruction (pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain), veuillez cocher la case de la Carte d'instruction destinée à autoriser la personne que vous aurez mentionnée au verso de la Carte d'instruction. Que ce soit sur la Carte-réponse ou sur la Carte d'instruction, veuillez nous fournir le nom et l'adresse de la personne par laquelle vous souhaitez être représenté. Veuillez ensuite retourner la Carte-réponse ou la Carte d'instruction dûment complétée, signée et datée à Logitech (pour la Carte-réponse), respectivement à *Broadridge* (pour la Carte d'instruction), en utilisant l'enveloppe affranchie annexée jusqu'au 8 septembre 2022. Nous enverrons une carte d'accès au représentant que vous aurez désigné. Si le nom et l'adresse que vous avez communiqués ne sont pas suffisamment clairs, Logitech enverra la carte d'accès à votre adresse. Il vous appartiendra alors de la transmettre à votre représentant.

Si vous avez demandé et reçu une carte d'accès afin d'assister à l'Assemblée, vous pouvez également mentionner sur la carte d'accès que vous autorisez quelqu'un d'autre que le Représentant indépendant à vous représenter lors de l'Assemblée et transmettre cette carte d'accès dûment signée, datée et complétée à votre représentant avec vos instructions de vote.

Puis-je vendre mes actions avant l'Assemblée si j'ai déjà voté?

Logitech n'empêche pas le transfert d'actions avant une Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions Logitech avant l'Assemblée et que le Registre des Actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du Registre des Actions le jeudi 8 septembre 2022 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de voter ces actions lors de l'Assemblée.

Si je donne procuration, puis-je changer mon vote après avoir voté ?

Vous pouvez modifier vos instructions par internet ou par courrier jusqu'au 8 septembre 2022. Vous pouvez également changer vos instructions en assistant à l'Assemblée et en votant en personne. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code d'accès et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *gvmanager-live.ch/logitech* ou en demandant une nouvelle Carte-réponse auprès de notre Registre des Actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à *logitech@devigus.com*) et en soumettant cette nouvelle Carte-réponse. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain, vous pouvez révoquer vos instructions en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *www.proxyvote.com*, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle Carte d'instruction. Votre participation à l'Assemblée n'annulera pas automatiquement vos instructions, votre Carte-réponse ou votre Carte d'instruction, à moins que vous votiez à nouveau lors de l'Assemblée ou que vous demandiez expressément et par écrit que vos précédentes instructions de vote soient révoquées.

Registre des Actions suisse – Vote par internet	Registre des Actions suisse – Carte-réponse
Après avoir reçu le nouveau code d'accès, rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager-live.ch/logitech* et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 8 septembre 2022 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.	Si vous demandez une nouvelle Carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte-réponse et nous la retourner d'ici au 8 septembre 2022 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Registre des Actions américain – Vote par internet	Registre des Actions américain – Carte d'instruction
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 8 septembre 2022 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time), ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.	Si vous demandez une nouvelle Carte d'instruction (*Proxy Card*) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte d'instruction et la retourner à *Broadridge* d'ici au 8 septembre 2022 au plus tard, ou vous pouvez assister à l'Assemblée et voter en personne.

Si je donne procuration, que se passe-t-il si je ne donne pas d'instructions de vote?

Registre des Actions suisse – Vote par internet	Registre des Actions suisse – Carte-réponse
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Registre des Actions américain – Vote par internet	Registre des Actions américain – Carte d'instruction
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Qui puis-je contacter pour poser des questions?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour voter vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-713-4220 ou à nous envoyer un email à l'adresse *logitechIR@logitech.com*.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AYANTS DROIT ECONOMIQUES AMERICAINS OU CANADIENS "*STREET NAME*"

Pourquoi ai-je reçu par courrier un document d'une page concernant la disponibilité du matériel de vote sur internet en lieu et place du matériel complet de vote?

Nous avons fourni l'accès à notre matériel de vote sur internet aux ayants droit économiques qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne (ayants droit économiques "*street name*"). En conséquence, ces banques, trustees ou sociétés nominees transmettent une *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* (la "Notice") à ces ayants droit économiques. L'ensemble de ces actionnaires aura la possibilité d'accéder au matériel de vote sur un site internet mentionné dans la Notice ou de demander à recevoir un matériel complet de vote imprimé. Les indications quant à la manière d'accéder au matériel de vote sur internet ou d'en demander une copie imprimée sont mentionnées dans la Notice. De plus, les ayants droit économiques "*street name*" qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne peuvent demander à recevoir le matériel de vote en version imprimée par courrier ou par e-mail de manière continue.

Comment puis-je obtenir un accès électronique au matériel de vote?

La Notice vous fournira des indications quant à la manière:

- d'accéder à notre matériel de vote sur internet pour l'Assemblée; et
- de nous demander de vous envoyer à l'avenir le matériel de vote par courriel électronique.

Choisir de recevoir à l'avenir votre matériel de vote par courrier électronique nous épargnera les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents et réduira l'impact de notre Assemblée générale ordinaire sur l'environnement. Si, à l'avenir, vous décidez de recevoir notre matériel de vote par courrier électronique, vous recevrez l'année prochaine un courrier électronique contenant des instructions ainsi qu'un lien vers le matériel de vote et également un lien vers un site internet sur lequel des instructions de vote pourront être données. Votre décision de recevoir le matériel de vote par courrier électronique restera effective jusqu'à ce que vous la révoquiez.

Qui peut donner des instructions de vote pour l'Assemblée?

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne ("ayant droit économique "*street name*"") au 11 juillet 2022 peuvent donner des instructions à l'organisation concernée sur la façon dont les droits de vote doivent être exercés. Logitech a pris des mesures pour qu'une société spécialisée dans la fourniture de services à des banques, des trustees et des sociétés nominees américaines et canadiennes procède à une réconciliation des positions en actions des ayants droit économiques "*street name*" américains et canadiens entre le 11 juillet 2022 et le 1 septembre 2022, date que Logitech a identifiée comme étant la dernière date possible pour une telle réconciliation. Il est prévu que ces mesures donnent lieu aux ajustements suivants: si une personne qui était un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien le 11 juillet 2022 donne des instructions de vote, mais vend ses actions par la suite avant le 1 septembre 2022, les instructions de vote données seront annulées. Si une personne qui était un ayant droit économique "*street name*"

américain ou canadien au 11 juillet 2022 et qui avait donné des instructions de vote augmente ou réduit ultérieurement sa participation, mais est toujours un ayant droit économique au 1 septembre 2022, le nombre de droits de vote attribué à cette personne sera augmenté ou réduit pour refléter sa participation au 1 septembre 2022.

Si vous devenez un ayant droit économique "*street name*" après le 11 juillet 2022 par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne, et que vous souhaitez voter lors de l'Assemblée générale ou donner des instructions de vote à un représentant, vous devez vous faire inscrire comme actionnaire. Vous pouvez devenir un actionnaire inscrit en contactant votre banque, trustee ou société nominee et en vous conformant à leurs instructions. Pour que votre inscription, la mise à disposition du matériel de vote ainsi que l'envoi de vos instructions de vote puissent intervenir en temps utile, nous vous encourageons à demander votre inscription dès que possible et avant le 8 septembre 2022.

Comment puis-je voter si je suis un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien?

Si vous êtes un ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" et que vous souhaitez voter en personne lors de l'Assemblée, vous devez obtenir une procuration valable de l'organisme qui détient vos actions.

Si vous ne souhaitez pas voter en personne lors de l'Assemblée, vous pouvez voter par procuration. Vous pouvez donner vos instructions de vote par internet, par courrier postal ou par téléphone en vous conformant aux instructions mentionnées sur la Carte d'instruction (*Proxy Card*).

Que se passe-t-il si je ne donne pas d'instruction de vote spécifique?

Si vous êtes un ayant droit économique américain ou canadien d'actions détenues en "*street name*" et que vous ne donnez pas d'instruction de vote spécifique à votre banque, trustee ou société nominee, votre banque, trustee ou société nominee pourra, en application des règles de certaines bourses nationales ou régionales, voter sur certains points considérés comme usuels mais devra s'abstenir de voter sur les points de l'ordre du jour considérés comme étant non usuels. Si l'organisation qui détient vos actions ne reçoit pas d'instruction de vote de votre part sur la façon dont elle doit exercer les droits de vote sur des points de l'ordre du jour qui ne sont pas usuels, les droits de vote afférant à vos actions ne seront pas exercés et ne seront pas comptabilisés comme des voix exprimées dans le cadre du vote. Nous vous encourageons à donner des instructions de vote à l'organisation qui détient vos actions en suivant attentivement les instructions figurant dans la Notice. Nous nous attendons à ce que les points suivants de l'ordre du jour soient considérés comme n'étant pas usuels: Point 2 (vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants), Point 3 (emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende), Point 4 (modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé), Point 5 (modification des statuts relative à la tenue d'assemblées générales virtuelles), Point 6 (modification des statuts relative au changement de nom de la commune dans laquelle le siège de Logitech est situé), point 7 (modification et reformulation du *2006 Stock Incentive Plan*, y compris l'augmenation du nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan, Point 8 (décharge des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022), Point 9 (élections au Conseil d'administration), Point 10 (élection de la Présidente du Conseil d'administration), Point 11 (élections au Comité de rémunération), Point 12 (approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023), Point 13

(approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024), et Point 15 (réélection du Représentant indépendant). Nous considérons tous les autres points comme étant usuels. L'abstention d'une banque (*broker non-votes*) sur un point de l'ordre du jour ne sera pas considérée comme une voix exprimée.

Dans quel délai mes instructions de vote doivent-elles être données?

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un négociant ou d'un autre dépositaire américain ou canadien, vous pouvez donner vos instructions de vote jusqu'au jeudi 8 septembre 2022 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time).

Puis-je changer mes instructions de vote après les avoir données?

Vous pouvez révoquer vos instructions et changer ces dernières en tout temps jusqu'au moment du vote final. Vous pouvez donner de nouvelles instructions par internet ou par téléphone (seule la dernière instruction communiquée par internet ou par téléphone avant l'Assemblée sera prise en compte), ou en signant et en retournant une nouvelle Carte d'instruction portant une date ultérieure, ou encore en participant à l'Assemblée et en votant en personne, dans la mesure où vous êtes en possession d'une procuration (*legal proxy*) qui vous permet de participer à l'Assemblée et d'y voter. Toutefois, votre participation à l'Assemblée générale ordinaire n'aura pas pour effet d'annuler automatiquement vos instructions, à moins que vous votiez à l'occasion de l'Assemblée ou demandiez expressément et par écrit que vos instructions de vote antérieures soient révoquées.

Comment puis-je obtenir un exemplaire du matériel de vote séparé ou demander un exemplaire individuel pour mon ménage aux Etats-Unis ?

Nous avons adopté une procédure approuvée par la SEC appelée "*householding*" pour les actionnaires aux Etats-Unis. Selon cette procédure, les actionnaires qui ont la même adresse et le même nom de famille et qui n'obtiennent pas leur matériel de vote sous forme électronique recevront uniquement un exemplaire de la convocation et de notre rapport annuel, à moins qu'un ou plusieurs de ces actionnaires ne nous informe(nt) qu'il(s) souhaite(nt) continuer de recevoir des copies individuelles. Cette procédure réduit nos coûts d'impression et nos frais de port. Chaque actionnaire américain participant au *householding* aura toujours la possibilité d'accéder à ou de recevoir une Carte d'instruction séparée.

Si vous désirez recevoir une convocation ainsi qu'un rapport annuel additionnels, nous vous prions de requérir la copie supplémentaire en contactant notre agent responsable des envois, à *Broadridge*, par téléphone au +1-866-540-7095 ou par e-mail à *sendmaterial@proxyvote.com*. Si certains actionnaires de votre ménage souhaitent recevoir une convocation et un rapport annuel séparés dans le futur, ils peuvent appeler notre groupe *investor relations* au +1-510-713-4220 ou écrire à *Investor Relations, 7700 Gateway Boulevard, Newark, California* 94560, USA. Ils peuvent également envoyer un e-mail à notre groupe *investor relations* à *logitechIR@logitech.com*. Les actionnaires qui ont plusieurs comptes à leurs noms ou qui partagent une adresse avec d'autres actionnaires peuvent nous autoriser à interrompre nos envois de plusieurs convocations et rapports annuels en appelant ou en écrivant à notre groupe *investor relations.*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACTIONNAIRES QUI DETIENNENT LEURS ACTIONS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE BANQUE OU D'UN NEGOCIANT (EN DEHORS DES ETATS-UNIS OU DU CANADA)

Comment puis-je voter par procuration si mes actions sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Votre banque, trustee ou société nominee devrait vous inviter à lui communiquer vos instructions sur la façon dont elle doit exercer le droit de vote afférant à vos actions. Si tel n'est pas le cas, vous devez contacter votre banque ou négociant dépositaire pour lui communiquer vos instructions.

Dans quel délai dois-je transmettre mes instructions de vote si mes actions Logitech sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Les banques et négociants dépositaires invitent généralement leurs clients à leur communiquer leurs instructions dans un certain délai. En dehors des Etats-Unis et du Canada, ce délai échoit généralement deux à trois jours avant la date fixée par la société qui tient son Assemblée générale. Si vous détenez des actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire en dehors des Etats-Unis ou du Canada, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la banque ou du négociant concerné sur les délais pratiqués et à transmettre vos instructions de vote à ces institutions aussi rapidement que possible avant ce délai.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Propositions pour l'Assemblée

Le Conseil ne fera pas d'autres propositions et n'a pas de raison de penser que des tiers feront d'autres propositions pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si vous êtes un actionnaire inscrit au Registre des Actions:

Registre des Actions suisse – Vote par internet	**Registre des Actions suisse – Carte-réponse**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Registre des Actions américain – Vote par internet	Registre des Actions américain – Carte d'instruction
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Si vous êtes l'ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" aux Etats-Unis ou au Canada et que d'autres propositions sont soumises de manière régulière au vote lors de l'Assemblée alors que vous avez donné des instructions de vote discrétionnaires sur votre Carte d'instruction, par internet ou par d'autres systèmes de vote autorisés ou que vous n'avez pas donné d'instructions spécifiques, vos droits de vote seront exercés sur ces points conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Sollicitation de procurations

Il est possible que certains administrateurs, directeurs et collaborateurs de Logitech contactent, sans recevoir de rémunération supplémentaire, des actionnaires personnellement ou par poste, téléphone, courrier électronique ou de toute autre manière en lien avec les propositions qui seront faites à l'Assemblée. Aux Etats-Unis, nous devons demander aux banques et sociétés nominees qui détiennent des actions en leur nom de communiquer notre matériel de vote aux ayants droit économiques des actions détenues, et nous sommes tenus de défrayer ces banques et sociétés nominees pour les frais engendrés par ces démarches selon un tarif prévu par la loi.

Nous avons également engagé Morrow Sodali S.P.A, Taunustor 1, 60310 Francfort, Allemagne, pour nous aider à contacter les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée et verserons à Morrow Sodali des honoraires d'environ USD 12,900 en sus du remboursement de ses frais.

Enregistrement des votes

Les représentants d'au moins deux banques suisses agiront en qualité de scrutateurs lors de l'Assemblée. Suivant l'usage pour les sociétés suisses, notre Registre des Actions établira la liste des instructions de vote qui auront été reçues des actionnaires inscrits avant la date de l'Assemblée.

Propositions d'actionnaires et nominees

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2022

Nos statuts permettent à un ou plusieurs actionnaires qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses, de requérir l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires. Notre Conseil d'administration doit inclure une telle proposition dans la convocation à l'Assemblée. L'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être requise par écrit auprès du Conseil d'administration en indiquant la proposition. En ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire 2022, le délai pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour a expiré le 15 juillet 2022. En outre, le droit suisse permet à tout actionnaire inscrit ou à toute personne ayant reçu une procuration valide de la part d'un actionnaire inscrit de faire avant ou lors de l'Assemblée des propositions alternatives sur des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2023

Nous prévoyons de tenir notre Assemblée générale ordinaire 2023 le ou autour du 13 septembre 2023. Un ou plusieurs actionnaires inscrits qui satisfont aux exigences de participation minimale figurant dans les statuts peuvent demander qu'un point soit porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2023 en présentant une requête écrite et en indiquant les objets de discussion et les propositions au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 17 juillet 2023 au plus tard. En outre, si vous êtes un actionnaire inscrit et satisfaites aux exigences de participation minimale prévues par la règle 14a-8 du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (la "Loi de 1934"), vous pouvez soumettre une proposition au Conseil d'administration en vue de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2023 en remettant une requête dans ce sens ainsi qu'une description de la proposition au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 28 mars 2023 au plus tard. La proposition devra satisfaire aux exigences de la règle 14a-8 de la Loi de 1934, qui énumère les conditions auxquelles une telle proposition doit satisfaire pour être incluse dans le matériel de vote établi par la société selon la réglementation américaine sur les valeurs mobilières. Selon les statuts de Logitech, seuls les actionnaires inscrits sont considérés comme étant des actionnaires de Logitech. En conséquence, si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous n'êtes pas habilité à présenter des propositions pour l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Propositions de candidats au Conseil d'administration

Les propositions de candidats au Conseil d'administration par des actionnaires inscrits doivent être faites conformément aux règles régissant les propositions d'actionnaires mentionnées ci-dessus.

Dispositions pertinentes des statuts

La disposition des statuts concernant le droit d'un ou de plusieurs actionnaires inscrits qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires peut être consultée sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Vous pouvez aussi contacter le Secrétaire du Conseil d'administration de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis pour obtenir une copie de la disposition pertinente de nos statuts.

PROPOSITIONS ET EXPLICATIONS

A. RAPPORT

Rapport d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

La Direction de Logitech International S.A. donnera un rapport sur les opérations de la Société pour l'exercice 2022 lors de l'Assemblée générale ordinaire.

B. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR SOUMIS AU VOTE

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à disposition de tous les actionnaires inscrits à ou avant la date de cette Invitation et Document d'Information. Le rapport annuel contient également les rapports de l'organe de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes statutaires, les Tableaux de rémunération de Logitech établis conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (l'"Ordonnance Minder") (le "Rapport de rémunération"), le rapport de l'organe de révision sur le Rapport de rémunération, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus sur internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration convoquera une Assemblée générale extraordinaire pour permettre aux actionnaires de reconsidérer cette proposition.

L'approbation de cette proposition ne constitue pas une approbation ou un rejet des points particuliers mentionnés dans le rapport annuel ou les comptes annuels ou statutaires pour l'exercice 2022.

KPMG AG, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve que l'Assemblée générale ordinaire de Logitech approuve les comptes consolidés de Logitech ainsi que les comptes statutaires de Logitech International S.A. KPMG AG est parvenue à la conclusion que les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022 donnent, de manière générale, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (*U.S. GAAP*) et en conformité avec le droit suisse. KPMG AG est parvenue à la même conclusion et a confirmé que les comptes statutaires annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par la législation suisse.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2022.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022.

Explication

Depuis 2009, le Conseil d'administration a demandé aux actionnaires d'approuver chaque année les principes, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, tels qu'exposés dans le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération, au travers d'une proposition connue sous le nom de proposition "*say-on-pay*". Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif *say-on-pay* est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le *proxy statement*, y compris Logitech. Chaque année depuis lors, les actionnaires ont soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération.

Lors de l'Assemblée générale 2017, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder au vote *say-on-pay* annuellement. Par conséquent, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", le tableau "*Summary Compensation*" et les tableaux concernant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives. Ce vote ne concerne pas des points spécifiques de la rémunération ou des membres spécifiques des organes dirigeants. Il s'agit plutôt d'un vote sur la rémunération des membres des organes dirigeants en général ainsi que sur les principes, la politique et les pratiques de rémunération décrits dans le Rapport de rémunération.

Ce vote *say-on-pay* est consultatif et, par conséquent, il n'engage pas le Conseil d'administration. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le *proxy statement*. Ce vote est par conséquent indépendant et s'ajoute au vote contraignant sur l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023 tel que prévu au Point 12 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024 tel que prévu au Point 13 ci-dessous. Toutefois, ce vote *say-on-pay* nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport aux principes, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération pourra prendre en considération dans le futur. Le Comité de rémunération prendra en considération d'éventuels résultats négatifs importants et cherchera à en comprendre les raisons.

Comme indiqué dans la section "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à:

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir le niveau de talent nécessaire pour créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;

- favoriser une culture orientée vers la performance;
- faire dépendre la majorité de la rémunération des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque inappropriées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter le rôle et la performance passée d'un membre de la Direction par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs cadres et collaborateurs, nous pensons qu'il ne s'agit pas de la seule raison pour laquelle des cadres et collaborateurs exceptionnels décident de rejoindre Logitech et d'y rester, ou de travailler dur pour obtenir des résultats favorables aux actionnaires. Le Comité de rémunération et la Direction estiment qu'un environnement de travail attrayant et un cadre dans lequel les directeurs et employés peuvent se développer, exprimer leur potentiel et faire la différence constituent des éléments essentiels du succès de Logitech dans l'embauche, la motivation et la rétention de ses directeurs et employés.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 annexé à la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information. Le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022 de Logitech décrit également les principes directeurs et les risques liés au programme de rémunération, ainsi que la rémunération versée.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter, sur une base consultative, **en faveur** de la décision consultative suivante :

> "La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2022, y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", le tableau "*Summary Compensation Table for Fiscal Year 2022*" et les tableaux résumant les rémunérations, les notes et les explications y relatives sont approuvés."

Point 3

Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose que CHF 1'693'500'610 (soit approximativement USD 1'832'788'940 selon le taux de change au 31 mars 2022) du bénéfice résultant du bilan reporté soient affectés comme suit:

	Exercice clôturé au 31 mars 2022	
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2022	CHF	1'693'500'610
Dividende proposé	CHF	(166'545'879)
Bénéfice non distribué à reporter	CHF	1'526'954'731

Le Conseil d'administration approuve et propose une distribution brute de CHF 0.9621 par action nominative ou environ USD 1.0412 par action sur la base du taux de change du 31 mars 2022. Sur la base des actions actuellement émises (173'106'620 actions) et du dividende proposé par action, le dividende brut total maximum s'élèverait à CHF 166'545'879 (environ USD 180'244'272 sur la base du taux de change du 31 mars 2022).

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement du dividende de CHF 0.9621par action (ou approximativement CHF 0.6254 par action après déduction, le cas échéant, de 35% d'impôt anticipé) interviendra le ou aux alentours du 28 septembre 2022 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture (qui sera le ou aux alentours du 27 septembre 2022). Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 26 septembre 2022. S'agissant des paiements effectués en U.S. Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 14 septembre 2022.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2022 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société faîtière du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut de CHF 0.9621 par action représente une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente, suite à l'important flux de trésorerie de l'exercice provenant des activités d'exploitation, et est une indication de la confiance que place le Conseil d'administration dans le futur de la Société. Depuis l'exercice 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit de proposer un tel dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par les auditeurs statutaires de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver le bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice résultant du bilan pour l'exercice 2022, y compris le paiement d'un dividende aux actionnaires de CHF 0.9621 par action nominative.

Point 4

Modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à émettre jusqu'à 17'310'662 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, jusqu'au 14 septembre 2024 et qu'un nouvel article 27 soit ajouté à cet effet dans les statuts de la Société, en remplacement de l'article 27 actuel, avec le texte suivant:

Article 27

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 14 septembre 2024 le capital-actions de la société d'un montant de CHF 4'327'666 par l'émission d'un maximum de 17'310'662 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune.

Des augmentations partielles sont autorisées. Le conseil d'administration peut également autoriser l'émission de nouvelles actions par voie de prise ferme ou d'autres formes de souscription par une ou plusieurs banques ou autre institution financière en vue d'offrir les nouvelles actions aux actionnaires existants ou à des tiers. Le conseil d'administration détermine la nature des apports, le prix d'émission et la date de l'émission, les conditions d'exercice des droits préférentiels de souscription, l'utilisation des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés et la date à laquelle débute le droit au dividende pour les nouvelles actions. Le conseil d'administration peut permettre, restreindre ou exclure la négociation des droits préférentiels de souscription.

Si des droits préférentiels de souscription sont octroyés mais pas exercés, le conseil d'administration utilise les droits relatifs aux actions concernées dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration peut, pour de justes motifs, limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ou encore les attribuer à des tiers ou à la société, en particulier si les nouvelles actions sont émises en lien avec: (a) l'acquisition de sociétés, d'entreprises, d'actifs, de droits de propriété intellectuelle, de licences ou de nouveaux projets d'investissements; (b) une offre publique ou un placement privé d'actions pour le financement et/ou le refinancement d'une acquisition d'un type mentionné sous (a) ci-dessus; (c) une offre publique ou un placement privé d'actions, lorsqu'une telle offre publique ou un tel placement privé serait difficile à réaliser ou ne pourrait être réalisé qu'à des conditions moins favorables sans l'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; (d) l'acquisition d'une participation dans la société par un partenaire stratégique; ou (e) l'élargissement de l'actionnariat de la société dans certains pays ou dans le contexte d'une cotation ou d'une admission au négoce d'une bourse nationale ou étrangère.

Les autres dispositions du Titre VIII des statuts de la Société sont inchangées. Le texte français du nouvel article 27 proposé fait foi.

Explication

Le Conseil d'administration propose de créer un nouveau capital-actions autorisé en remplacement du capital-actions autorisé prévu par l'actuel article 27 des statuts de la Société, qui expirera le 9 septembre 2022. Conformément au droit suisse des sociétés, le Conseil d'administration propose de créer le nouveau capital-actions autorisé pour une période de deux ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire (c'est-à-dire jusqu'au 14 septembre 2024). Le Conseil d'administration propose en outre que le nouveau capital-actions autorisé soit limité à 10% du capital-actions actuel de la Société, à l'instar de l'actuel article 27. Le capital-actions autorisé permettra à la Société de lever des fonds de façon rapide et flexible en cas de nécessité et de mener ou de financer des acquisitions, ou des transactions ou relations stratégiques.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des deux tiers des voix représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de modification des statuts pour créer un capital-actions autorisé.

Point 5

Modification des statuts relative à la tenue d'assemblées générales virtuelles

Proposition

Le Conseil d'administration propose de compléter comme suit l'article des statuts de la Société, dès l'entrée en vigueur de la révision du droit suisse de la société anonyme adoptée en 2020, afin de permettre au Conseil d'administration de tenir des assemblées générales sous forme électronique:

Article 8

Paragraphes 1 et 2: Inchangés.

Paragraphe 3 (nouveau):

"*Dès le 1 janvier 2023, le conseil d'administration peut décider de tenir l'assemblée générale simultanément en plusieurs lieux, ou sous forme électronique et sans lieu de réunion physique.*"

Le reste de l'article 8 demeure inchangé.

Le texte français de l'article 8 proposé, tel qu'amendé, fait foi.

Explication

La réforme du droit suisse de la société anonyme, qui a été adoptée en juin 2020 et entrera en vigueur en janvier 2023, permet aux sociétés anonymes suisses de tenir leurs assemblées générales en plusieurs endroits simultanément ou sous forme électronique, sans lieu physique de réunion. Une assemblée générale ne peut toutefois être tenue sous forme électronique que si les statuts de la société concernée envisagent spécifiquement cette possibilité. Bien que le Conseil d'administration prévoie de continuer à tenir son assemblée générale annuelle en Suisse, le Conseil d'administration propose de compléter l'article 8 des statuts de la société afin de créer la flexibilité nécessaire pour tirer parti de cette nouvelle possibilité et tenir des assemblées générales virtuelles à l'avenir, lorsque cela s'avère approprié.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de modification des statuts relative à la convocation de l'assemblée générale.

Point 6

Modification des statuts relative au changement de nom de la commune dans laquelle le siège de Logitech est situé

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver une modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de changer le lieu du siège social d'Apples à Hautemorges suite à une fusion entre la commune d'Apples, dans laquelle se trouve le siège social de la société, et cinq autres communes.

Article 1

Phrase 1 et 2: Inchangées.

Phrase 3 (modifiée):

"*Le siège social est à Hautemorges.*"

Le texte français de l'article 1 proposé, tel qu'amendé, fait foi.

Explication

Le 28 mai 2018, les citoyens des communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery, dans le canton de Vaud, en Suisse, ont approuvé la fusion de leurs communes pour créer la commune de Hautemorges. Cette fusion est entrée en vigueur le 1er juillet 2021. En conséquence de cette fusion, le nom de la commune dans laquelle se trouve le siège social de la Société, Apples, a changé pour Hautemorges. Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts de la Société pour tenir compte de ce changement administratif.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de modification des statuts relative au changement de nom de la commune dans laquelle le siège de la Société est situé.

Point 7

Modification et Reformulation du *2006 Stock Incentive Plan*, y compris l'augmentation du nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver les modifications et la reformulation du *2006 Stock Incentive Plan* de Logitech International S.A. (le "Plan") afin d'autoriser l'émission de trois-millions-deux-cent-cinquante-mille (3'250'000) actions supplémentaires dans le cadre du Plan, de refléter un changement de la législation fiscale, de modifier certaines dispositions du Plan afin de se conformer aux pratiques de gouvernance de la société et de mettre en œuvre d'autres bonnes pratiques.

Explication

Le Conseil d'administration estime qu'un des éléments clé de la capacité de la Société à maintenir son succès réside dans la qualité de son personnel. Il estime de surcroit que sa réussite future dépend de sa capacité à attirer et conserver des employés de haute qualité. Le Conseil d'administration considère que la capacité durable d'octroyer des attributions en actions dans la Société (*to grant equity awards*) est un instrument de recrutement et de conservation des employés qui est nécessaire et essentiel à la Société; il lui permet de recruter et de conserver des employés, des gérants et des administrateurs de haute qualité essentiels au succès de la Société.

Le *2006 Stock Incentive Plan* est le seul plan d'intéressement des employés de la Société (sous réserve de ses *Employee Stock Purchase Plans* (Plan d'actions pour les employés)). Au 31 mars 2022, il reste environ 6.43 millions d'actions pouvant être utilisées pour l'octroi d'attribution en actions dans le cadre du Plan. Nous estimons que ces réserves seront épuisées dans les deux à trois prochaines années malgré le fait que, pour maximiser la valeur pour les actionnaires, la Société gère activement son programme en utilisant ses ressources de manière optimale.

Pour déterminer le nombre d'actions supplémentaires à allouer au Plan, la Société a analysé divers paramètres, notamment le taux de roulement et l'impact dilutif de l'augmentation proposée de la réserve d'actions. La Société a pris en compte les informations publiques publiées par les agences en conseil de vote (*proxy advisors*) ainsi que les directives de vote par procuration de certains conseillers institutionnels. La société a calculé que son "taux de roulement" (*run rate*) brut moyen pour les attributions qui ont été accordées en vertu du Plan au cours des trois derniers exercices était d'environ 1,0 %. Le "taux de roulement" est le nombre d'actions faisant l'objet d'attributions octroyées (dans le cas de *performance share units* ("PSUs"), calculé en fonction du nombre souhaité de PSUs) divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation. Le taux de roulement brut moyen a été calculé sur la base de la moyenne des attributions accordées en vertu du Plan pour chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 sans appliquer de multiplicateur au nombre de *restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres attributions à pleine valeur accordées sur la base, en partie, du fait que les investisseurs et les conseillers en procuration peuvent varier dans leur approche en ce qui concerne la valeur de tout multiplicateur, si tant est qu'il soit utilisé.

Le Conseil d'administration a également pris en compte les besoins futurs de la Société en matière de rémunération en actions et l'impact dilutif de l'augmentation proposée du nombre d'actions dans le cadre du Plan. La dilution potentielle pour les actionnaires actuels qui pourrait résulter de l'émission future d'actions réservées dans le cadre de nos plans d'intéressement, y compris les actions considérées par cette proposition, déterminée au 31 mars 2022, serait d'environ 7.8 % (exprimée en pourcentage où le numérateur est la somme de 3.25 millions d'actions (les actions supplémentaires considérées par cette proposition), plus 6.43 millions d'actions actuellement disponibles pour l'octroi d'attributions futures, plus 4.44 millions d'actions soumises à des attributions en cours (pour les PSUs, calculées en supposant que le niveau de performance cible est atteint), et le dénominateur est la somme du numérateur, plus 167.45 millions d'actions, le nombre pondéré de base d'actions en circulation).

Le Comité de rémunération prévoit que les actions supplémentaires requises dans le cadre de cette proposition permettront à la Société de financer son plan d'intéressement pendant encore une ou deux années supplémentaires, sur la base des statistiques des attributions passées, et de répondre aux besoins découlant des octrois prévus en relation avec le recrutement, le personnel actuel et en fournissant une flexibilité raisonnable pour les acquisitions, étant entendu que la réserve d'actions pourrait durer plus ou moins longtemps en fonction de divers facteurs qui ne peuvent être prédits à l'heure actuelle. Le tableau ci-dessous détaille les actions actuellement disponibles selon le Plan d'une part, ainsi que les actions qui seront disponibles si cette proposition est acceptée:

	Actions (en millions)
2006 Stock Incentive Plan - Actions	
Actions initialement autorisées selon le Plan	14.00
Actions supplémentaires autorisées lors d'Assemblées générales ordinaires subséquentes	16.55
Actions attribuées de juin 2006 au 31 mars 2022, déduction faite des annulations	(24.12)
Actions supplémentaires demandées dans le cadre de cette proposition	5.25
Total des actions disponibles aux fins d'émission au 31 mars 2022 (si la proposition est acceptée)	9.68

Attributions en cours dans le cadre du Plan au 31 mars 2022

Au 31 mars 2022, environ 1.39 million d'actions pouvaient être émises par l'exercice d'options en circulation dans le cadre du Plan, avec un prix d'exercice moyen pondéré de USD 61.88 par action et une durée moyenne pondérée de 8.3 ans, et un total de 3.05 millions d'actions étaient soumises à des RSUs et PSUs (en supposant que les objectifs de performance soient atteints) selon le Plan sans prix d'exercice.

Le Conseil d'administration ne propose pas une augmentation du capital conditionnel de la Société pour les plans d'intéressement des collaborateurs de Logitech. Depuis 2000, Logitech a utilisé les actions détenues en trésorerie et acquises dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions afin de couvrir ses obligations d'émission liées aux octrois dans le cadre des plans d'intéressement des collaborateurs, y compris les octrois effectués selon le Plan. Le Conseil d'administration prévoit de continuer à procéder ainsi.

Logitech offre des plans d'intéressement à ses collaborateurs depuis le début de ses activités dans les années 1980. La rémunération en titres de participation reflète en partie la pratique du marché, spécialement dans la Silicon Valley, Californie, où la Société a une présence importante. Cependant, il s'agit aussi d'un élément qui fait la différence en matière de recrutement et de conservation du personnel sur le marché de l'emploi hors des Etats-Unis, où, historiquement, la rémunération en titres de participation n'étant ou n'est pas courante. Le Conseil d'administration considère qu'avoir la capacité d'offrir un intéressement dans le cadre de la rémunération des employés continue à être un élément clé du programme de rémunération de Logitech et de son succès à long terme.

Changements importants du Plan

Le résumé suivant souligne les changements importants du Plan qui sont proposés:

- le nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan a été augmenté de trois-million-deux-cent-cinquante-mille (3'250'000) actions supplémentaires, passant ainsi de 30.55 millions d'actions à 33.80 millions d'actions.
- Le Plan a été modifié pour supprimer les dispositions précédemment requises en vertu de l'Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié (le "Code"), pour accorder des attributions destinées à constituer une "rémunération qualifiée basée sur la performance" ("*qualified performance-based compensation*") en vertu de la section 162(m) du Code, y compris les limites d'attribution pour l'année civile, compte tenu de l'élimination de l'exemption de la rémunération qualifiée basée sur la performance de la limitation de déductibilité de la rémunération supérieure à USD 1 million à certains "employés couverts" ("*covered employees*") résultant des modifications du Code en vertu du Tax Cuts and Jobs Act de 2017.
- Le Plan a été modifié afin de préciser que le paiement de dividendes et de droits équivalents à des dividendes qui s'accumulent ou sont accordés en ce qui concerne les actions bloquées et les RSUs sont conditionnés par l'acquisition de l'attribution sous-jacente.

Le descriptif ci-dessous de certains éléments importants du Plan n'est qu'un résumé qui n'a pas de force probante. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Plan annexé à la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information (Annexe A).

Aperçu des dispositions clés du Plan

Le résumé ci-dessous contient les dispositions clés du Plan selon les modifications et reformulations envisagées.

Durée du Plan:	Le Plan, tel qu'amendé et reformulé, deviendra effectif à la date à laquelle les actionnaires approuveront le Plan et déploiera ses effets jusqu'à ce que le Conseil d'administration y mette fin. En règle générale, les modifications proposées s'appliqueront aux octrois accordés précédemment qui n'ont pas encore été exécutés, ainsi qu'aux octrois accordés après l'entrée en force de la modification du Plan.

Participants éligibles:	Les employés, les administrateurs et les consultants de la Société, d'une société-mère, d'une filiale ou d'une société affiliée sont admis à recevoir tout type d'octrois possibles selon le Plan. Seuls les employés de la Société, d'une société-mère ou d'une filiale sont admis à recevoir des *Incentive Stock Options* (ISOs) selon le Plan
Actions disponibles pour des attributions:	Si les modifications sont approuvées par les actionnaires, 33.80 millions d'actions seront disponibles pour des attributions pendant toute la durée du Plan, dont environ 9.68 millions d'actions seront disponibles pour l'attribution de nouvelles attributions dans le cadre du Plan au 31 mars 2022 (sur la base des attributions accordées jusqu'au 1 mars 2022), sous réserve d'un ajustement en cas de certains changements dans la capitalisation de la société.
Catégories d'attributions:	(1) Options (2) SARs (3) Actions bloquées (*restricted shares*) (4) *Restricted Stock Units*
Durée des attributions:	Les options et les SARs auront une durée ne pouvant excéder dix ans.
Limites des ISO:	Le nombre d'actions octroyées sous forme d'ISO ne peut excéder le nombre maximal d'actions réservées pour l'émission.
Exigence minimum préalable à l'acquisition (*minimum vesting*):	Un minimum d'un an de service constitue une exigence pour toutes les attributions nouvellement accordées, à l'exception de 5 % du nombre d'actions réservées pour l'émission en vertu du Plan et les attributions de substitution accordées dans le cadre de certaines transactions d'entreprise, ne sont pas soumises à cette exigence minimum.
Pas de dividendes ou de droits équivalents à des dividendes sur des attributions ou des options/SARs non acquise:	Les paiements ou crédits de dividendes ou de droits équivalents à des dividendes sont interdits sur les actions restreintes et les RSU non acquises. Le régime interdit également l'octroi de dividendes et de droits équivalents à des dividendes sur toutes les options et tous les SARs.
Pas d'Evergreen:	Le plan ne comprend pas de dispositif de reconstitution automatique de la réserve d'actions.
Restrictions:	Les éléments suivants ne sont pas autorisés selon le Plan: (1) **Les *discounted options* ou SARs** – Octroyer des options ou des SARs à un prix en-dessous du prix du marché (*fair market value*) des actions de la Société à la date de l'octroi.

(2) ***Repricing*** – A moins d'une approbation par les actionnaires, modifier le prix ou réduire le prix d'exercice d'un(e) *underwater option* ou SAR ou échanger des options *underwater* ou des SAR contre (i) une nouvelle option ou un nouveau SAR dont le prix d'exercice est plus bas, (ii) un paiement au comptant ou (iii) toute autre rémunération.

(3) **Le recyclage des actions sujettes à option / SARs –** Ajouter des actions au nombre d'actions disponibles pour l'émission lorsque (i) les actions couvertes par une option ou un titre de paiement du prix d'achat ou à titre de retenue fiscale sur une option ou SAR; (ii) les actions ne sont pas émises ou remises suite au règlement d'un SAR ou d'un option en espèces et (iii) les actions sont rachetées sur le marché avec le revenu découlant de l'exercice d'une option.

(4) **Accélération automatique de l'acquisition suite à un changement de contrôle (*Automatic vesting acceleration upon change of control*)**.

Résumé du Plan

Administration du Plan. Le Conseil d'administration ou le Comité de rémunération, entièrement composé d'administrateurs indépendants (désignés collectivement ci-dessous comme l'"Administrateur"), administre le Plan. L'Administrateur sélectionne les employés, les consultants et les administrateurs éligibles, détermine le nombre d'actions disponibles et, sous réserve des dispositions du Plan, établit les termes et les conditions de chaque accord d'octroi. L'Administrateur peut interpréter le Plan et établir, modifier et abroger toute règle ayant trait au Plan. L'Administrateur peut déléguer à un comité d'un ou plusieurs gérants de la Société la faculté d'octroyer des intéressements, dans la mesure permise par les documents de gouvernance d'entreprise de la Société. L'Administrateur peut également adopter des sous-plans et des règles, procédures et formulaires correspondantes afin d'octroyer des titres à des participants hors des Etats-Unis et de manière confirme aux lois non-américaines.

Réserve d'actions. Le nombre maximum d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan s'élève à 33.8 millions d’actions.

Toute action qui est l'objet d'un octroi qui expire ou se termine sans avoir été exercé ou avant son règlement, n'est pas acquise dans sa totalité, est confisquée, remboursée en espèces ou des actions ayant servi à couvrir la retenue fiscale pour les octrois autres qu'une option ou un SAR sera à nouveau disponible pour une nouvelle attribution dans le cadre du Plan. Tout équivalent de dividende crédité selon le Plan et payé en espèces ne doit pas être déduit du nombre d'actions qui pourraient être émises en vertu du Plan.

Les actions suivantes seront imputées sur le nombre maximum d'actions réservées et ne seront pas réintégrées: (i) les actions couvertes par une option ou un SAR qui sont remis en paiement du prix d'exercice ou à titre de retenue fiscale lors de l'exercice, (ii) les actions qui ne sont pas émises ou remises à la suite du règlement net d'un SAR ou d'une option, et (iii) les actions qui sont rachetées sur le marché avec les revenus découlant de l'exercice d'une option.

Eligibilité. Seuls les employés de la Société, de la société-mère ou d'une filiale sont admis à recevoir les ISOs. Les employés, les administrateurs et les consultants de la Société, de la société-mère, d'une filiale ou d'une société affiliée sont admis à recevoir des *nonstatutory options*, SARs, actions bloquées, ainsi que des RSUs. Au 31 mars 2022, la Société comptait environ 8'200 employés, dont dix administrateurs non-salariés et environ 400 consultants éligibles dans le cadre du Plan. Cependant, les octrois aux consultants sont limités par les règles de gouvernement d'entreprise de la Société.

Attributions. Les octrois dans le cadre du Plan peuvent inclure les éléments suivants:

Options. Une option correspond au droit d'acheter des actions de la Société à un prix d'exercice fixe pendant une période déterminée. Chaque option fait l'objet d'une convention d'attribution et est soumise aux termes et conditions suivants:

Nombre d'options. L'Administrateur déterminera le nombre d'actions visées par une option octroyée à un participant.

Prix d'exercice. L'Administrateur déterminera le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre du Plan au moment où les options seront octroyées, mais le prix d'exercice doit être généralement au moins égal au prix du marché (*fair market value*) d'une action de la société à la date de l'octroi. Le prix du marché d'une action est généralement déterminé par référence au prix de clôture au SIX Swiss Exchange (pour les options libellées en francs suisses) ou sur le NASDAQ Global Select Market (pour les options libellées en dollars américains). Le prix du marché à la date de l'octroi peut également être déterminé sur la base d'une moyenne des prix de négociation lors d'une période avant ou après la date de l'octroi. Le 1er juin 2022, le prix de clôture d'une action de la Société était de CHF 58.46 sur le SIX Swiss Exchange et de USD 60.28 aux Etats-Unis sur le NASDAQ Global Select Market.

Exercice de l'option; Moyen de paiement. L'Administrateur détermine le moment où les options sont exerçables, sous réserve d'exigences minimum préalables à l'acquisition décrites ci-dessous, et peut, à sa discrétion, dans certaines circonstances, accélérer cette période. Le moyen de paiement des actions émises suite à l'exercice d'une option est spécifié dans chaque accord d'attribution. Dans la mesure permise par la loi applicable, le Plan permet le paiement en espèces, en quasi-espèces, en billets à ordre, par d'autres actions (avec quelques restrictions), l'exercice sans espèce (*cashless*) ou net (*net exercise*), en toute sorte de combinaison des méthodes précitées de paiement ou toute autre forme de paiement autorisée par la loi applicable.

Durée de l'option. La durée d'une option est indiquée dans le contrat d'attribution. Toutefois, la durée d'une option ne peut excéder dix ans. Aucune option ne peut être exercée après l'expiration de sa durée.

Fin de service. Après la fin de la relation de service, un détenteur d'option peut exercer son option pendant la période de temps déterminée par l'Administrateur et indiquée dans le contrat d'attribution. Si aucune période de temps n'est indiquée dans le contrat d'attribution du participant, un participant peut exercer l'option pendant nonante jours après la résiliation, dans la mesure où l'option est acquise à la date de résiliation (mais en aucun cas plus tard que l'expiration du terme d'une telle option tel qu'indiqué dans l'accord d'attribution), à moins que la relation de service d'un participant se termine pour cause de décès ou d'une invalidité, dans ce cas, le participant (ou, si le participant est décédé, la succession du participant, le bénéficiaire désigné ou la personne qui acquiert le droit d'exercer l'option par legs ou héritage) peut exercer l'option, dans la mesure où l'option avait été acquise à la date de la résiliation (ou dans la mesure où l'acquisition est accélérée en cas de décès du participant), dans un délai d'une année après la date de la résiliation. Toutefois, à moins que l'emploi d'un participant soit résilié pour juste motif, si un participant est empêché d'exercer une option dans le délai applicable à cause de questions de compliance en relation avec l'émission des actions, l'option restera exerçable pendant trente jours dès réception par le participant de la notification de la Société confirmant que l'option peut être exercée, mais dans tous les cas pas plus tard que l'expiration de la durée de l'option.

Droits à la plus-value des actions (*Stock Appreciation Right*, SAR). Un SAR est le droit de recevoir la plus-value des actions de la Société au prix du marché, entre la date d'octroi et la date d'exercice du SAR. La Société peut s'acquitter de la plus-value au comptant, avec des actions de la Société, ou par une combinaison des deux, selon la décision de l'Administrateur. Chaque octroi de SAR est matérialisé par une convention d'attribution spécifiant les modalités et conditions de l'octroi. L'Administrateur détermine également le prix d'exercice, les termes et conditions des SARs. Cependant, le prix d'exercice doit être au moins égal au prix du marché d'une action de la Société à la date de l'octroi, et la durée d'un SAR ne doit pas dépasser dix ans.

Après la fin du rapport de services, les participants pourront exercer la part acquise de leurs SARs pour la période déterminée par l'Administrateur et prévue dans la convention d'octroi. Si aucune période de temps n'est prévue dans la convention d'attribution d'un participant, le participant ou, en cas de mort du participant, sa succession ou sa ou son bénéficiaire aura généralement la faculté d'exercer ses (son) SAR(s) acquis pendant (i) 90 jours après la cessation de service pour des raisons autres qu'un décès ou une invalidité, et (ii) une année après la cessation de service due à un décès ou à une invalidité. Les SARs ne peuvent en aucun cas être exercés après l'expiration de leur durée.

Actions bloquées. Les octrois d'actions bloquées sont des octrois d'actions de la Société conférés conformément aux modalités et conditions établies par l'Administrateur. Chaque octroi d'actions bloquées se manifeste par une convention d'attribution spécifiant les modalités et conditions de l'octroi. L'acquisition peut être déclenchée par la durée d'un emploi, l'écoulement du temps ou des objectifs de rendement. L'Administrateur déterminera le nombre d'actions bloquées octroyées à tout participant. L'Administrateur détermine également le prix de vente, s'il y en a un, et, à moins que l'Administrateur n'en décide autrement, l'octroi d'actions bloquées non encore acquises est annulé dès la cessation volontaire ou involontaire de la relation de service entre le participant et la Société pour quelque motif que ce soit, y compris le décès ou l'invalidité.

Restricted Stock Units (y compris les les *Performance-Based Restricted Stock Units*). Les RSUs sont des octrois qui représentent le droit de recevoir des actions de la Société ou de l'argent au comptant de valeur équivalente aux actions, ou une combinaison des deux tel que déterminée par l'Administrateur, si les RSUs sont acquises. Les unités bloquées sont acquises conformément aux modalités et conditions établies par l'Administrateur, comme présenté dans la convention d'attribution applicable. L'acquisition peut être déterminée par la durée d'un emploi, l'écoulement de temps ou des objectifs de rentabilité. Les RSUs qui sont soumises à des objectifs de rentabilité sont désignées comme *performance-based restricted stock units.* Aucune condition liée à des objectifs de rentabilité ne peut être basée sur une rentabilité couvrant une période de moins d'une année. La convention d'octroi peut prévoir une confiscation ou une annulation des RSUs, en tout ou en partie, en cas de cessation de la relation de service entre le participant et la Société.

Exigence préalable à l'acquisition (*vesting*) d'un an de service minimum. Aucune attribution dans le cadre du Plan modifié ne peut être exercée avant la date à laquelle le participant a accompli un an de service après la date d'attribution, à l'exception de 5% d'actions disponibles selon le Plan à partir de la date d'entrée en force de la modification du Plan qui ne sont pas sujettes à cette exigence de service minimum. Les attributions de substitution attribués lors d'une transaction d'entreprise ne sont également pas soumis à cette exigence de service minimum.

Accélération de l'acquisition (*vesting acceleration*). L'Administrateur a la capacité d'accélérer l'exercice d'octrois en toute circonstances, y compris lors de la fin des rapports de service du participant pour toute raison (y compris la mort, l'incapacité ou la retraite) ou encore lors d'une transaction d'entreprise ou d'un changement de contrôle.

Incessibilité des octrois. A moins que l'Administrateur n'en ait décidé autrement les rémunérations octroyées selon le Plan ne sont pas cessibles autrement que par testament, par la désignation d'un bénéficiaire (si une telle désignation est autorisée par l'Administrateur) ou par la loi, et peuvent être exercés seulement par le participant de son vivant. Si l'Administrateur rend un octroi cessible, l'octroi doit contenir les modalités et conditions additionnelles que l'Administrateur considère comme étant appropriées.

Adaptations en cas de modification de la structure du capital. En cas de changement dans les actions de la Société ou d'autres titres en raison d'un dividende en actions (y compris concernant les actions d'une filiale), d'une division ou d'un regroupement des actions, d'une scission, d'une combinaison ou d'une reclassification des actions, d'un dividende extraordinaire au comptant ou en actifs, d'une recapitalisation, d'une réorganisation ou tout autre événement similaire concernant les actions de la Société ou d'autres titres, l'Administrateur fera les adaptations nécessaires quant au nombre et au type d'actions de la Société ou d'autres titres soumis au Plan - y compris le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises dans le cadre de l'exercice d'un ISO et les limites annuelles du nombre d'actions qui peuvent être octroyées en relation avec l'attribution d'ISO, ou en relation avec de précédents octrois, et l'exercice ou le prix d'exercice de précédents octrois, afin de tenir compte des changements intervenus et d'empêcher une dilution ou une augmentation des bénéfices relatifs aux octrois.

Adaptations en cas de dissolution ou de liquidation. Dès la liquidation ou la dissolution effective de la Société, tout octroi non exercé prendra fin. L'Administrateur peut, à sa discrétion, prévoir qu'un participant aura le droit d'exercer tout ou une partie de son octroi, y compris les octrois non encore exerçables, avant la réalisation d'une telle mesure.

Adaptations en cas de fusion ou de changement de contrôle. Si la Société fait l'objet d'une fusion, d'un regroupement ou d'une restructuration, ou de la vente d'une partie substantielle de ses actifs, chaque octroi non payé sera soumis à la convention d'attribution applicable, laquelle doit prévoir l'une ou plusieurs des clauses suivantes: le prolongement, la modification ou le remplacement d'octrois non payés; la pleine faculté d'exercer ou l'exigibilité des octrois non payées (ce qui peut être subordonné à la finalisation de la transaction); ou l'annulation des octrois non payées et le paiement au titulaire au comptant ou en actions d'un montant équivalent au montant par action que les actionnaires de la Société sont en droit de recevoir ou de réaliser dans le cadre de la transaction en échange du nombre d'actions relatif à l'octroi.

Adaptations et fin du Plan. Le Plan demeurera en vigueur jusqu'à ce que le Conseil d'administration y mette fin. De plus, le Conseil d'administration a le pouvoir de modifier, de suspendre ou de mettre fin au Plan, mais aucun amendement, modification, suspension ou cessation ne peut porter atteinte aux droits d'un participant titulaire d'un octroi non payé, à moins qu'il en soit convenu autrement entre le participant et l'Administrateur. Le Plan ou une convention d'attribution peuvent être modifiés, altérés, suspendus ou supprimés sans le consentement du participant si nécessaire afin de faciliter la conformité avec la réglementation applicable en la matière.

Incidences fiscales fédérales américaines

Les règles fiscales fédérales américaines applicables au Plan selon le Code sont résumées ci-dessous. Ce résumé ne traite des lois fiscales d'aucune municipalité, d'aucun Etat ou pays hors des Etats-Unis dans lequel/laquelle un participant réside ou auquel/à laquelle il pourrait être soumis.

Nonstatutory Options. Le titulaire de *nonstatutory options* n'a aucun revenu imposable au moment où il se voit octroyé une *nonstatutory option*. Dès l'exercice de l'option, le titulaire de l'option a un revenu imposable qui se calcule sur la base de la différence entre le prix du marché au moment de l'exercice et le prix d'exercice. Tout revenu imposable dans le cadre de l'exercice d'une option par un employé est soumis à une retenue fiscale. La filiale de la Société opérant aux Etats-Unis a généralement droit à une déduction du même montant que le revenu imposable du titulaire de l'option. Dès que le titulaire de l'option peut disposer des actions, toute différence entre le prix de vente et le prix d'exercice du titulaire de l'option, dans la mesure où elle n'est pas considérée comme un revenu imposable comme mentionné plus haut, est traité comme un gain ou une perte de capital à long ou court terme, selon la période prise en compte.

Droits à la plus-value des actions. Il n'y a aucun revenu imposable lorsqu'un SAR est octroyé à un participant. Dès l'exercice du droit, le participant aura un revenu imposable d'un montant égal au montant de l'argent reçu au comptant et du prix du marché de toute action reçue. Tout gain ou toute perte additionnelle au moment d'une disposition ultérieure des actions sera un gain en capital ou une perte à long ou court terme, selon la période prise en compte.

Logitech Inc., la filiale de la Société opérant aux Etats-Unis, aura généralement droit à une déduction fiscale d'un montant égal au revenu imposable du participant imposé aux Etats-Unis.

Actions bloquées. Un participant n'aura généralement pas de revenu imposable au moment où des actions bloquées sont octroyées. Au lieu de cela, il aura un revenu imposable lors du premier exercice fiscal durant lequel sa participation en actions bloquées devient soit (i) librement transmissible, soit (ii) plus soumise à un risque important de déchéance. Cependant, un détenteur d'actions bloquées peut choisir de comptabiliser un revenu imposable au moment de l'octroi (dans la mesure où les actions ne lui ont pas encore été remises) à hauteur du prix du marché des actions octroyées moins tout montant payé pour les actions le jour de leur attribution. Lors de la vente des actions reçues, tout gain ou toute perte, basé(e) sur la différence entre le prix de vente et le prix du marché à la date du règlement, sera imposé(e) comme un gain en capital respectivement une perte à long terme ou à court terme, selon la période de détention.

Logitech Inc. aura généralement droit à une déduction fiscale égale au montant du revenu imposable du participant à la date où les actions sont librement cessibles ou ne sont plus soumises à un risque substantiel de déchéance, sous réserve d'une restriction découlant des dispositions applicables du Code.

Restricted Stock Units. Un participant n'aura en général pas de revenu imposable au moment où une attribution de RSUs lui est accordée. Lors de l'exécution de l'attribution, le participant aura normalement un revenu imposable lors de l'année de la réception d'un montant égal à l'argent au comptant reçu et le prix du marché de toutes les actions non bloquées reçues. Lors de la vente des actions reçues, tout gain ou perte, basé(e) sur la différence entre le prix de vente et le prix de marché à la date du règlement, sera imposé(e) comme un gain en capital respectivement une perte à long terme ou à court terme, selon la période de détention.

Logitech Inc. aura généralement droit à une déduction fiscale égale au montant du revenu imposable du participant à la date du règlement, sauf dans la mesure où cette déduction est limitée par les dispositions applicables du Code.

Limites des déductions en vertu de la section 162(m) du Code. Des règles spéciales limitent la déductibilité de la rémunération versée à certaines personnes répondant aux critères d'un "employé couvert" ("*covered employee*"). En vertu de la section 162(m) du Code, la rémunération annuelle versée à un employé couvert ne peut être déductible dans la mesure où elle dépasse USD 1 million.

Les attributions du nouveau Plan

Le montant et le timing des octrois accordés en vertu du Plan sont déterminés à la seule discrétion de l'Administrateur et ne peuvent donc pas être déterminés à l'avance. Les octrois futurs qui seraient reçus dans le cadre du Plan par des directeurs et d'autres employés sont discrétionnaires et ne sont donc pas déterminables à ce jour.

Historique des octrois dans le cadre du Plan

Le tableau suivant montre, pour chacun des individus et des groupes indiqués, le nombre total d'actions soumises à des octrois qui ont été accordés aux individus et aux groupes indiqués ci-dessous en vertu du Plan depuis sa création jusqu'au 31 mars 2022.

Nom de la Personne ou du Groupe	**Nombre d'Actions Sous-jacents à des octrois**
Membres de la Direction Générale	
Bracken Darrell	2'556'148
Nate Olmstead	128'074
Prakash Arunkundrum	228'029
Samantha Harnett	29'070
Direction Générale actuelle en tant que Groupe	2'941'321
Administrateurs non salariés actuels en tant que Groupe	248'858
Candidats au poste d'administrateur non salarié	
Patrick Aebischer	23'737
Wendy Becker	18'537
Edouard Bugnion	36'837
Guy Gecht	10'289
Marjorie Lao	13'862
Neela Montgomery	18'537
Michael Polk	10'289
Deborah Thomas	5'307
Christopher Jones	–
Kwok Wang Ng	–
Sascha Zahnd	–
Tous les employés actuels, autres que les membres de la Direction Générale, en tant que Groupe	13'766'736

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées par les personnes présentes ou représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation des modifications et de la reformulation du *Stock Incentive Plan 2006*, y compris l'augmentation de trois-millions-deux-cent-cinquante-mille (3'250'000) du nombre d'actions qui peuvent être émises dans le cadre du Plan.

Point 8

Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 5 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invités à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2022 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2022 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de six mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions et sans tenir compte des voix des membres du Conseil d'administration ou des membres de la Direction de Logitech.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2022.

Point 9

Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2022.

Sur recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil propose d'élire les douze personnes mentionnées ci-dessous en qualité d'administrateur pour une période d'une année, commençant lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2022. Neuf des douze candidats sont actuellement membres du Conseil d'administration. Leur mandat arrivera à échéance à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2022. Les autres candidats ont été recommandés par le Comité de nomination et de gouvernance du Conseil et approuvés par le Conseil comme candidats au Conseil en juin 2022. La candidature de M. Christopher Jones a été recommandée par Spencer Stuart, une société de recrutement engagée afin d'identifier des candidats au poste d'administrateur. Les candidatures de M. Kwok Wang Ng et M. Sascha Zahnd ont été recommandées par Dr. Bjorn Johansson Associates, une entreprise de recrutement engagée afin d'identifier des candidats au poste d'administrateur. Dr Neil Hunt, qui a œuvré pour la Société comme membre du Conseil pendant douze ans, la limite énoncée par notre règlement d'organisation pour les administrateurs non salariés, ainsi que M. Riet Cadonau ne sollicitent pas leur réélection.

La durée des fonctions prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse, les membres du Conseil ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont élues, le Conseil sera composé de douze membres, rétablissant la composition à douze membres qui était celle du Conseil avant l'Assemblée générale ordinaire 2021. Le Conseil n'a pas de raison de penser que l'un ou l'autre des candidats ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle d'administrateur s'il est élu.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités de la Direction générale de Logitech, nous vous prions de vous référer à la section "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.A Réélection du Dr. Patrick Aebischer

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Patrick Aebischer au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Aebischer, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 40 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.B Réélection de Mme Wendy Becker

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Wendy Becker au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Becker, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 40 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.C Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 41 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.D Réélection de M. Bracken Darrell

Proposition: Le Conseil d'administration propose que le Directeur Général de la Société, M. Bracken Darrell, soit réélu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Darrell, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 42 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.E Réélection de M. Guy Gecht

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guy Gecht au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Gecht, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 42 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.F Réélection de Mme Marjorie Lao

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marjorie Lao au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Lao, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 43 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.G Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Neela Montgomery au Conseil

d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Montgomery, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 44 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.H Réélection de M. Michael Polk

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michael Polk au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Polk, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 44 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.I Réélection de Mme Deborah Thomas

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Deborah Thomas au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Thomas, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 45 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

9.J Election de M. Christopher Jones

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose la réélection de M. Christopher Jones au Conseil pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Christopher Jones est le *Chief Product Officer* d'Amperity, Inc, une entreprise fournissant une plateforme intelligente de données clients qui dynamise les marques mondiales de consommation. Il occupe ce poste depuis juin 2018. Avant de rejoindre Amperity, M. Jones a passé vingt-sept ans chez Microsoft Corporation, une entreprise multinationale de technologie qui produit des logiciels informatiques, des produits électroniques grand public, des ordinateurs personnels et des services connexes, de 1991 à 2018, et plus récemment en tant que *Director* de Healthcare NExT d'octobre 2015 à mai 2018. Chez Microsoft, il a également été *Corporate Vice President*, OneDrive & SharePoint de 2014 à 2015, *Corporate Vice President*, Outlook.com, OneDrive et Windows Services de 2006 à 2014, *Corporate Vice President*, Windows de 2000 à 2006, *Group Manager & Group Program Manager*, Internet Explorer de 1995 à 2000, *Technical Assistant* de 1994 à 1995, et *Group Program Manager*, Microsoft Publisher de 1991 à 1994. M. Jones siège au conseil d'administration de RealNetworks, Inc, un fournisseur de produits basés sur l'intelligence artificielle et la vision par ordinateur et un pionnier des logiciels et services de diffusion de médias sur Internet. M. Jones est titulaire d'une licence en sciences mathématiques et informatiques de l'université de Stanford. Il est âgé de 53 ans et est de nationalité américaine.

M. Jones apporte au Conseil une expertise significative en matière de technologie, de leadership et de stratégie de développement de produits, de logiciels et de services pour les consommateurs et les entreprises, d'intelligence artificielle et de cybersécurité, ainsi qu'une expérience de direction et d'identification de marque, acquise auprès de sociétés technologiques de premier plan telles qu'Amperity et Microsoft.

Le conseil d'administration a déterminé qu'il sera un administrateur indépendant.

9.K Election de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose que M. Kwok Wang Ng soit élu au Conseil pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

Kwok Wang Ng est le directeur général de SGS S.A., une société de tests, d'inspection et de certification, poste qu'il occupe depuis mars 2015. Il a occupé des postes de direction chez SGS depuis 1994, notamment en tant que *Executive Vice President* des services industriels de 2012 à 2015, *Executive Vice President* des services de test des consommateurs de 2005 à 2012, *Regional Managing Director* de SGS U.S. Testing North America de 2002 à 2005, *Division Manager, Consumer Products, Standard Technical Services* de 1998 à 2002, *Operations Manager, Consumer Testing Services* de 1996 à 1998. M. Ng a débuté sa carrière en tant que *Quality Assurance Engineer* chez Sodeco S.A., une entreprise spécialisée dans les systèmes de comptage et de téléphonie, de 1987 à 1989. M. Ng est titulaire d'une licence en économie et économétrie de l'Université d'Essex et d'un diplôme d'ingénieur de l'École d'ingénieurs de Genève. Il est âgé de 55 ans et possède la nationalité suisse et chinoise.

En tant que directeur général d'une société suisse cotée au SMI opérant à l'échelle mondiale, et grâce à son large éventail de rôles de direction en Europe, en Chine et aux États-Unis, M. Ng apporte au Conseil une expérience de haut niveau en matière de direction, de produits de consommation, d'opérations, de base d'investisseurs suisses et de gouvernance, et une expérience mondiale.

Le conseil d'administration a déterminé qu'il sera un administrateur indépendant.

9.L Election de M. Sascha Zahnd

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose que M. Sascha Zahnd soit élu au Conseil d'administration pour un mandat d'un an prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle de 2023.

Sascha Zahnd est l'ancien *Vice President, EMEA et Global Supply Chain* de Tesla Inc, une entreprise spécialisée dans l'automobile et les énergies propres. Chez Tesla, M. Zahnd a été *Vice President* de la région EMEA de juin 2019 à décembre 2020 et *Vice President, Global Supply Chain* de mai 2016 à mai 2019. Avant de rejoindre Tesla, M. Zahnd a été *Vice President* de l'approvisionnement et des achats chez ETA S.A./The Swatch Group, une entreprise qui conçoit et fabrique des montres et des calibres pour l'industrie horlogère, de 2010 à avril 2016. De 2001 à 2010, M. Zahnd a occupé une série de postes de direction chez IKEA, un conglomérat multinational qui conçoit et vend des meubles, des appareils électroménagers et des accessoires pour la maison, entre autres biens et services à domicile, notamment *Head of Supply Division Asia Pacific* chez IKEA Asie Pacifique de 2006 à 2010, *Sales Manager* et *Deputy to General Manager* chez IKEA Retail de 2005 à 2006, *Leader Task Force Supply, Mexico, Turnaround* chez IKEA Trading (achats), Mexique de 2003 à 2005, *Project Leader, European Distribution Strategy* chez IKEA of Sweden en 2003, et *Regional Logistic Manager* chez IKEA Distribution South Europe de 2001 à 2003. M. Zahnd est Président non exécutif et membre du comité d'audit de Valora Holding AG, une société holding de vente au détail, et membre du conseil d'administration et du comité d'audit de myTheresa.com, une société de commerce électronique de mode. Il est également Président et membre du comité exécutif et du comité directeur du conseil d'administration de digitalswitzerland, une association et une fondation regroupant des entreprises, des organisations, des universités et des politiques de premier plan, dont l'objectif est de faire de la Suisse un centre mondial d'innovation numérique de premier plan. M. Zahnd est titulaire d'un Executive MBA de l'IMD Business School de Lausanne et d'un Bachelor en gestion d'entreprise de l'Université des sciences appliquées de Bâle.

M. Zahnd apporte au conseil d'administration une expertise d'envergure dans les domaines de la vente au détail, de la production et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'une expérience de direction, de gouvernance et des investisseurs suisses, et une expérience mondiale, du fait de ses fonctions au sein de l'équipe de direction de Tesla et dans des entreprises de technologie et de vente au détail en Europe, aux États-Unis, au Mexique et en Asie/Chine. Il est âgé de 47 ans et est de nationalité suisse.

Le conseil d'administration a déterminé qu'il sera un administrateur indépendant.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 10

Election de la Présidente du Conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le Président du Conseil d'administration soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale pour une période d'une année prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Conformément aux actuelles *corporate governance best practices*, le Conseil d'administration a sélectionné Mme Wendy Becker pour continuer à diriger le Conseil d'administration en tant que Présidente indépendante. Mme Becker est Présidente du Conseil depuis 2019, est une membre non-exécutive du Conseil d'administration depuis septembre 2017, et est l'actuelle Présidente du Comité de nomination et de gouvernance de la Société. Tel qu'indiqué dans ses informations biographiques et ses qualifications au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 40 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information, Mme Becker possède une vaste expérience de haute direction ainsi que des expériences diverses et variées des conseils d'administration et des postes de *trustee.*

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Wendy Becker en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour une durée d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de Mme Wendy Becker en tant que Présidente du Conseil d'administration.

Point 11

Elections au Comité de rémunération

Notre Comité de rémunération est actuellement composé de cinq membres, dont trois se présentent pour leur réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Suite à la modification du droit des sociétés suisse le 1er janvier 2014, les membres du Comité de rémunération doivent être élus annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent être élus en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination et de gouvernance, le Conseil d'administration propose d'élire les quatre personnes mentionnées ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération pour une période d'une année. Trois des candidats sont actuellement membres du Comité de rémunération. Tous les candidats sont indépendants, tel que requis par la Charte du Comité de rémunération et conformément aux exigences des règles de cotation de la bourse Nasdaq, à la définition de l'administrateur externe selon la section 162(m) du *U.S. Internal Revenue Code* de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "administrateur non salarié" ("*non-employed director*") pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'*U.S. Securities and Exchange Commission*, et à la règle 10C(b)(1) du *U.S. Securities Exchange Act* de 1934, telle que modifiée.

La durée du mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

11.A Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire le Dr. Edouard Bugnion au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 41.

11.B Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Neela Montgomery au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Montgomery, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 44.

11.C Réélection de M. Michael Polk

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Michael Polk au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Polk, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 44.

11.D Election de M. Kwok Wang Ng

Proposition: Le Conseil d'administration propose d'élire M. Kwok Wang Ng au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Ng, veuillez vous référer au Point 9 "Elections au Conseil d'administration" à la page 43.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 12

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 l'Assemblée générale ordinaire 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3'900'000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023 (l'"Année de Service 2022 - 2023").

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération du Conseil d'administration doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(a), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilités de gestion déléguées consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions et des valeurs mobilières est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi.

Le montant proposé d'un maximum de CHF 3'900'000 a été déterminé sur la base de onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

Pour ce qui concerne les onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration:

- Paiements en espèces d'un montant maximum de CHF 1'300'000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services fournis au Conseil d'administration et aux comités, et les honoraires annuels pour la Présidente non-exécutive.
- Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum de CHF 2'200'000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions dues estimées de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum de CHF 400'000.

En sa qualité de membre de la Direction, M. Bracken Darrell n'a pas droit à une rémunération pour ses services auprès du Conseil d'administration de la Société.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2022 - 2023 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même Assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 3'900'000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2022 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Point 13

Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 24'900'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024.

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération de la Direction de la Société doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(b), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice social. L'Assemblée générale ordinaire 2022 ayant lieu au milieu de l'exercice social 2023 de Logitech, le prochain exercice social pertinent est l'exercice 2024. Cela requiert par ailleurs que le vote contraignant sur la rémunération de la Direction soit indépendant et s'ajoute au vote *say-on-pay* consultatif et non-contraignant prévu au point 2 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de M. Bracken Darrell (*President* et *Chief Executive Officer*), M. Nate Olmstead (*Chief Financial Officer*), M. Prakash Arunkundrum (*Head of Global Operations and Sustainability*), et Mme Samantha Harnett (*General Counsel*).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2022 sont exposés dans le Rapport de rémunération.

Le montant proposé de maximum USD 24'900'000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout :

- La Direction comprendra quatre membres.
- Salaire de base brut d'un montant maximum de USD 2'800'000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 5'400'00. La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les directeurs à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Pour l'exercice 2024, il est attendu que le bonus continue de varier entre 0% et 200% de l'objectif incitatif du directeur. Le montant maximum attendu pour le bonus fondé sur la performance pour l'exercice 2024 suppose l'accomplissement maximal de tous les objectifs de performance.
- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de USD 15'800'000. Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"). A compter de l'exercice 2021, nous avons changé la rémunération en actions de notre Directeur Général pour qu'elle soit composée à 100% de PSUs, et, à partir de l'exercice 2023, les autres membres de la Direction générale ont reçu 100% de leur rémunération en actions sous forme de PSUs. Afin

de s'aligner sur la méthodologie utilisée dans le Rapport de rémunération, où la valeur des PSUs est publiée en fonction de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi, la valeur de marché au moment de l'octroi a été prise en compte pour calculer le montant maximal des primes à long terme. Les objectifs de primes sous forme de PSUs octroyées à la Direction générale au cours de l'exercice 2024 seront déterminés au début de la période de trois ans et le nombre d'actions qui seront acquises à la fin de la période de trois ans devrait continuer à varier de 0 à 200% des objectifs d'actions de la Direction en fonction de la performance de la Société.

- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 900'000. Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services liés à la préparation de déclarations fiscales et les dépenses y relatives, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeur aux primes médicales, la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels, les contributions définies au plan de retraite, la contribution due estimée de l'employeur pour la sécurité sociale et Medicare (système de santé américain) et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les directeurs. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à garantir de la flexibilité pour couvrir les éléments de rémunération pertinents.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres de la Direction pour l'exercice 2024 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2024.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même Assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 24'900'000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024.

Point 14

Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour une période d'une année et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2023 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG AG est proposée pour une nouvelle période d'une année en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. KPMG AG a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'audit a également nommé KPMG LLP, une société américaine appartenant au même groupe que KPMG AG, en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2023 pour le *reporting* selon la législation américaine sur les valeurs mobilières. Les statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant. Cependant, Logitech soumet la nomination de KPMG LLP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LLP durant l'année si le Comité devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG AG et KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2022, ainsi que d'autres informations concernant KPMG AG et KPMG LLP, figurent sous la rubrique "*Independent Auditors*" et "*Report of the Audit Committee*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

Des membres de KPMG AG seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Point 15

Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le représentant indépendant des actionnaires (Représentant indépendant) soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale ordinaire pour une période d'un an prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2023.

Explication

Conformément au droit suisse, chaque actionnaire peut être représenté à l'Assemblée générale par le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger. Me Regina Wenger, une associée de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, est une notaire réputée basée à Lausanne, en Suisse. Elle est l'ancienne Présidente de la Fédération Suisse des Notaires.

Selon le droit suisse des sociétés, le Représentant indépendant doit satisfaire à des exigences strictes d'indépendance. Des instructions générales de votes peuvent être données en rapport avec une assemblée générale particulière en relation avec des points de l'ordre du jour ou des objets qui n'ont pas été divulgués dans l'invitation à l'Assemblée générale.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant.